



**AVIS D'APPEL A PROJET – CHALET DES TERREAUX « le Grand Plan » à Nâves**

- 1. Objet de l'appel à projet :** Requalification et valorisation du chalet des terreaux « Le Grand Plan » à Nâves, commune de La Léchère.
- 2. Contenu de l'appel à projet :** La commune cherche un candidat présentant un projet économiquement viable, supportant financièrement les investissements qui y sont liés et déployant une offre complémentaire à celle existante sur le versant. Le projet devra s'intégrer à l'offre locale mais la collectivité étudiera toute proposition quelle que soit sa nature (agricole, artisanale, artistique, touristique...).
- 3. Contractualisation ouverte :** N'ayant pas vocation à aménager et exploiter le site, la commune souhaite mettre à disposition le bâtiment afin qu'il soit requalifié et valorisé. La commune souhaite rester propriétaire du bâtiment, mais reste ouverte sur le type de contractualisation qui sera mis en place.
- 4. Identification de la collectivité :** COMMUNE DE LA LECHERE  
Village 92  
82 rue des Jeux Olympiques  
73 260 LA LECHERE
- 5. Dossiers et renseignements :** Mairie de LA LECHERE  
M. Daniel BOSCHER (Technicien bâtiments)  
Tél : 04 79 22 52 44  
Fax : 04 79 22 64 19  
Courriel : [mairie@lalechere.fr](mailto:mairie@lalechere.fr)
- 6. Modalités de la consultation :** La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel à projet. Elle n'est pas soumise aux dispositions relatives à la commande publique (marchés publics ou contrats de concession). Les soumissionnaires ont l'obligation de retirer le dossier de consultation et d'effectuer une visite

des lieux, accompagnés par un représentant de la commune.

**7. Conditions d'envoi et de remise des dossiers de réponse :**

Les candidats transmettront leur dossier à la mairie de La Léchère sous pli cacheté portant les mentions « *Ne pas ouvrir* » // *Projet pour le bâtiment « Chalet des terreaux Le Grand Plan »*. La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 4 avril 2022 à 17h00**.

Le pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal.